

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **5**

OBJET :

**Résiliation de l'accord-
cadre valant acte
d'engagement et cahier
des charges de
fournitures courantes et
de services en cours
entre la SPL GAÏA et la
Commune de Thiers**

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain
HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
David DEROSSIS,
Monique MORENO,
Martine MUNOZ,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA ET LA COMMUNE DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- **Considérant** qu'un accord-cadre a été conclu entre la Ville de Thiers et la SPL GAÏA le 23 février 2023 pour une durée d'un an ;
- **Considérant** que cet accord-cadre nécessite aujourd'hui, dans le cadre du développement des missions de la SPL, d'y ajouter de nouvelles prestations au titre notamment de la gestion, l'accompagnement et le suivi de travaux des projets d'aménagement pour favoriser le développement économique, l'appui aux actions de la médiathèque, la gestion des bios déchets dans les cimetières de la Ville de Thiers, l'ouverture et la fermeture des cimetières, l'approvisionnement en denrées alimentaires des restaurants collectifs, le ramassage de dépôts sauvages ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'INANIMITE :

- **Résilie** l'accord-cadre actuellement en vigueur conclu le 23 février 2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER